

Déclaration et divulgation du conseiller en sécurité financière

La mission de Co-operators, soit offrir une sécurité financière aux Canadiens et à leurs collectivités, est entièrement axée sur ses clients. Notre but est de comprendre et de prévoir leurs besoins d'assurance pour être en mesure d'établir une relation à long terme avec eux.

Nous sommes convaincus que la perception et la compréhension que nos clients ont de l'assurance, des enjeux liés à ce secteur d'activités et de Co-operators, influent sur notre capacité de satisfaire leurs besoins et attentes.

Divulgation

Je suis un conseiller en sécurité financière exclusif (ou un conseiller en sécurité financière associé d'un conseiller en sécurité financière contractuel) de Co-operators et je propose de l'assurance de personnes, de l'assurance collective ainsi que des fonds distincts et des services connexes offerts par le groupe de sociétés Co-operators, notamment par Co-operators Compagnie d'assurance-vie et Federated Agencies Limited.

Si les produits d'assurance vie ou les produits de fonds distincts dont vous avez besoin ne sont pas offerts par Co-operators, il est possible que je puisse les obtenir auprès de Federated Agencies Limited. Je vous fournirai, sur demande, une liste des assureurs auxquels je suis en mesure de faire appel par l'intermédiaire de Federated Agencies Limited. Les produits de fonds communs de placement sont fournis par l'intermédiaire de Services d'investissement financier Co-operators inc. Tous les produits d'assurance de dommages sont offerts, le cas échéant, par La Compagnie d'assurance générale Co-operators.

À titre de conseiller en sécurité financière autorisé de Co-operators en assurance de personnes et en assurance contre la maladie ou les accidents, je suis assujéti aux Codes de déontologie et à la législation régissant les conseillers en sécurité financière exerçant des activités dans cette province. Cela signifie que je suis tenu de placer votre intérêt avant le mien, et que tout produit ou service que je vous offre a été choisi uniquement en fonction de vos besoins.

Je suis également représentant en épargne collective pour Services d'investissement financier Co-operators inc.

Je suis autorisé à vendre des produits d'assurances de dommages.

Rémunération

Ma rémunération est composée de commissions de vente acquises à la conclusion d'un contrat, de commissions de renouvellement ou de commissions payables à la date d'anniversaire mensuelle du contrat et pourrait inclure une rémunération conditionnelle. Le versement des commissions conditionnelles peut être fondé sur la rentabilité, la qualité de mon portefeuille, le volume des ventes d'assurance vie et la composition des activités commerciales. Je peux, à l'occasion, recevoir une rémunération supplémentaire, comme des primes, notamment des primes-voyage. Ces primes ne sont pas garanties et dépendent du rendement de l'agence et de l'offre d'un service à la clientèle de niveau supérieur. Toutes ces mesures contribuent à la solidité générale de notre entreprise et permettent d'améliorer le service à la clientèle.

Régime de propriété et prêts

Je suis un entrepreneur indépendant qui a conclu un accord de distribution exclusif avec Co-operators. Je suis entièrement responsable du règlement de tous les frais d'exploitation de mon agence. Co-operators n'a pas de droit de propriété sur mon agence et n'a pas conclu d'accord de financement substantiel avec moi.

À détacher et à remettre au(x) titulaire(s) dans tous les cas.

Habitation Auto* Vie Placements Collective Entreprise Agricole Voyage

